

12515/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2025/1554 relative à une mesure d'assistance au titre de la facilité européenne pour la paix afin de soutenir les forces armées de Djibouti

E20942

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes